

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	41

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/52

L'An deux mille neuf et le jeudi 28 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Lys, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, DAGUERRE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : Mme HOURCLE Claudine (représentant CASADEBAIG Didier)
M. DEPAY Eric (représentant LE GALLOU Pierre)
M. BARATS Gérard (représentant CARRERE-GEE Louis)
M. MOUNAUT Pierre (représentant CASADEBAIG Robert)

Secrétaire de séance : M. CAMBILHOU Jean-Bernard

VOTE : à l'unanimité

Objet : TOURISME : Expertise des circuits du Plan Local de Randonnée Pédestre et VTT

Le Président, après avoir rappelé l'objet de la consultation pour la réalisation d'une expertise du Plan Local de Randonnée pédestre et VTT et présenté le projet de cahier des charges, propose de procéder à la validation de ce dernier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ENTERINE le projet de cahier des charges,

AUTORISE le Président à lancer la consultation selon la procédure de marché à procédure adaptée et signer l'ensemble des pièces du marché suite au choix du prestataire par la commission d'appel d'offres.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU



Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
Expertise 2009 des circuits du Plan Local de Randonnées
Cahier des charges

Préambule

La communauté des communes de la Vallée d'Ossau (CCVO), créée le 01 janvier 2009, a pris la compétence « développement touristique » et absorbé, dans le même temps, le Syndicat Touristique du Canton de Laruns (SIVU).

Ce dernier gèrait, depuis 1986, un Plan Local de Randonnées (PLR), refondu pour la dernière fois en 1997. Ce réseau d'une trentaine de circuits pédestres est donc dorénavant sous la maîtrise d'ouvrage de la CCVO.

A ces circuits pédestres sont associés 5 circuits VTT, mis en place en 2001.

Afin de garantir un service de qualité aux pratiquants de ces circuits de petite randonnée, il était d'usage, avant saison, d'effectuer une expertise annuelle visant à déterminer les travaux d'entretien nécessaires sur le réseau pédestre. Les circuits VTT n'ont par contre pas fait l'objet d'aucun entretien particulier.

Le conseil communautaire du 09 avril dernier a budgété la sous-traitance de cette expertise pour 2009. Ceci fait l'objet de la présente consultation.

1. Présentation du réseau

1.1. Réseau pédestre

Le réseau actuel comprend 29 circuits, situés sur les communes d'Aste-Béon, Béost, Bielle, Bilhères, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Laruns et Louvie-Soubiron. Ils sont détaillés dans le topoguide « Randonnées en Vallée d'Ossau », joint au présent document (le circuit n°21 n'étant plus proposé suite aux travaux réalisés sur le domaine skiable de Gourette).

La distance globale cumulée est d'environ 179 km. Les circuits ne sont pas difficiles, tant par leur dénivelé, leur durée ou l'altitude atteinte. Ils sont généralement au départ d'une agglomération ou d'un site naturel fréquenté. Aucun d'entre eux ne se situe en zone centrale du Parc National.

Les circuits font l'objet d'un balisage de type circuits PR (couleur jaune) sur la base des normes de la Fédération française de randonnée pédestre (balise directionnelle, tourne-à-droite -TAD-, tourne-à-gauche -TAG-, croix de Saint André).

Aux endroits stratégiques sont implantés des panneaux directionnels sur fond jaune de deux types : en Meg stratifié pour les panneaux datant de la dernière refonte, en alu galvanisé pour les panneaux ayant été remplacés depuis. Sur certains secteurs, des dégradations sont en effet systématiquement constatées chaque année.

En 2001, tous les circuits avaient été dotés de panneaux de départ mentionnant leurs caractéristiques principales.

1.2. Réseau VTT

Cinq circuits sont proposés sur les territoires des communes de Béost, Bielle, Bilhères, Castet, Eaux-Bonnes et Laruns. Ils sont cartographiés sur le topoguide précité.

La distance cumulée est de 55 km. Ils s'adressent à une clientèle familiale et ne présentent pas de difficulté particulière. L'un d'entre eux est partiellement en zone centrale du Parc National, avec l'accord des autorités compétentes.

Les circuits sont balisés à l'aide de panneaux plastifiés imitant le logo du balisage officiel FFC. Aucun entretien n'ayant été réalisé depuis la création des circuits, un nombre restreint de balises est encore en place.



2. Objet de la consultation

L'objet principal de la mission faisant l'objet de la présente consultation est de déterminer la nature et le montant des travaux à réaliser sur les deux réseaux afin de les rendre parfaitement opérationnels, c'est-à-dire totalement sécurisés, pour leurs utilisateurs.

La mission d'expertise, pour chaque circuit, comprend quatre postes :

2.1. Travaux de débroussaillage/Enlèvement d'arbres (Pédestre et VTT)

Chaque circuit devra faire l'objet d'une fiche de renseignements indiquant :

- . la distance en mètre linéaire à nettoyer
- . le nombre d'heures de travail à consacrer
- . une estimation financière des travaux de débroussaillage/enlèvement d'arbres
- . le matériel nécessaire au débroussaillage
- . les conditions d'accès au site pour un véhicule motorisé (accès direct, distance par rapport au point d'accès le plus proche)
- . une cartographie des lieux concernés

2.2. Travaux de terrassement et correction d'assiette (Pédestre et VTT)

Chaque circuit devra faire l'objet d'une fiche de renseignements précisant :

- . les raisons pour lesquelles des travaux de terrassement/correction d'assiette s'avèrent nécessaires
- . un détail des travaux à entreprendre
- . le nombre d'heures de travail à consacrer
- . une estimation financière des travaux
- . les conditions d'accès au site pour un véhicule motorisé (accès direct, distance par rapport au point d'accès le plus proche)
- . une cartographie des lieux concernés

2.3. Fléchage

2.3.1. Pédestre

Un listing des panneaux sera fourni au soumissionnaire sélectionné.

Le rapport devra indiquer la présence ou non de chaque panneau listé, son état ainsi que son positionnement GPS.

Il mentionnera également d'éventuelles carences (panneaux manquants à des endroits jugés comme stratégiques par le soumissionnaire). Il est toutefois précisé que le fléchage du circuit ne doit être mis en place qu'en cas de réelle nécessité : croisement de chemins, sections où le sentier est peu visible (entrée d'estive par exemple), sections jumelées avec un autre fléchage (GR 10 par exemple),

2.3.2. VTT

Le nombre de panneaux mis en place par circuit sera fourni au soumissionnaire sélectionné. Il n'existe toutefois pas de référencement des emplacements des balises, dont beaucoup ont disparu. La mission sera donc sur ce volet d'évaluer le nombre de panneaux à réimplanter pour chaque circuit ainsi que leur localisation sur carte.

Sur les deux postes, l'estimation financière pour la fourniture des panneaux sera réalisée par la CCVO directement. Par contre, le soumissionnaire devra estimer les travaux de main d'œuvre nécessaire à la pose des panneaux, cette dernière pouvant être logiquement jumelée au balisage.

2.4. Balisage du circuit (uniquement réseau pedestre)

Le balisage originel est encore présent sur tous les circuits. Toutefois, certaines balises peuvent être en partie effacées voire manquantes (notamment les TAG, TAD et croix de Saint André). Comme pour le fléchage, le balisage doit être compris comme étant un simple appui pour le randonneur. Une balise tous les 100 m sur une portion linéaire n'a pas de sens sur notre réseau.

Cette réserve (faisant appel au bon sens du candidat) étant précisée, le rôle du soumissionnaire sera ici d'estimer le coût d'un balisage complémentaire.

Ce poste sera détaillé en ... :

- * jours de main d'œuvre avec le coût correspondant
- * estimation du matériel nécessaire

2.5. Autres travaux

Le soumissionnaire sélectionné pourra proposer d'autres aménagements qu'il jugerait absolument nécessaires pour la sécurité du randonneur (ex. : chicane, piquets en zone d'estives). Ces travaux devront faire l'objet d'un descriptif et d'une évaluation financière.

3. Eléments à soumettre dans la réponse

Il est à noter que le rapport d'expertise devra obligatoirement être rendu au plus tard le **30 juin 2009**.

Chaque candidat désireux de proposer ses services adressera dans sa réponse

- une **proposition financière forfaitaire** pour l'ensemble de la mission d'expertise décrite plus haut
- un **échancier de réalisation** de la mission d'expertise
- ses **références** sur des missions similaires

Votre candidature doit être adressée sous pli recommandé avec accusé de réception à :

M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
12 Place Camps
64 260 Louvie-Juzon

avant le 12 juin 2009

Tout renseignement peut être obtenu en contactant :

- . M. Francis Courouau, Président de la CCVO au 05 59 05 66 77
- . M. Laurent Javelot, Chargé de mission Tourisme de la CCVO au 05 59 05 39 00 (mail : ccvo.tourisme@orange.fr).